

# Le rendez-vous des 4 chemins

BULLETIN D'INFORMATION  
DE SAINT-CYR-LES-COLONS



## Éditorial

Les travaux annoncés depuis plusieurs mois sont désormais en cours de réalisation, qu'il s'agisse d'opérations élaborées depuis des années, comme pour l'église, ou de projets plus récents, comme pour le fournil de l'ancienne boulangerie ; dans la foulée, le dossier du « city-stade » est très avancé et cet équipement sportif destiné aux jeunes devrait voir le jour cet automne, dès l'accord des différentes subventions sollicitées.

Tous ces projets ont un point commun : rendre le plus attractif possible notre village, que ce soit par la gestion et l'entretien de son cadre de vie et de son patrimoine, ou par la mise en place d'équipements destinés à la population. Tout, en effet, doit être mis en oeuvre pour que nos petites communes rurales ne se résignent pas à devenir des cités dortoirs, mais demeurent au contraire des lieux où il fait bon vivre et où nos jeunes peuvent s'épanouir.

C'est pourquoi nous nous réjouissons du fait qu'après deux années difficiles, notre village peut enfin renouer avec ses traditions, en particulier la fête patronale de juin avec son vide-greniers et ses manèges et la fête nationale de juillet, avec ses animations variées.

Nous souhaitons à chacune et à chacun un bel été et de bonnes vacances. Rendez-vous à la rentrée, en pleine forme.

Le maire, **Françoise DOLOZILEK**

## Sommaire

Compte rendus .....	p. 2
des Conseils Municipaux	
Travaux .....	p. 9
Vie locale.....	p. 11
Vie associative.....	p. 14
Enfance.....	p. 15
Si Saint-Cyr m'était conté...	p. 16
Recettes .....	p. 18
Trucs & Astuces .....	p. 19
Une page pour jouer .....	p. 20



# Comptes-rendus des Conseils Municipaux

*Il s'agit ici d'un résumé des débats et des décisions prises lors des Conseils Municipaux. Les lecteurs intéressés trouveront l'intégralité des comptes-rendus sur le site internet de la commune ([mairie-saint-cyr-les-colons.fr](http://mairie-saint-cyr-les-colons.fr))*

## Séance du 18 janvier 2022

### • **ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER PROJET « JEUNES »**

Les adolescents font part de leur choix unanime pour un équipement de type « City Stade », qui peut être complété par l'installation d'une piste d'athlétisme (une option qui intéresse les écoles)

Les membres du Conseil Municipal valident :

- l'option pour un City Stade
- le choix du terrain, à savoir le long du chemin de la Vallée du Four en contrebas du parcours de santé.
- l'autorisation de demande des subventions.

### • **DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Lecture du courrier en date du 19 décembre 2021 portant démission de Mme Natacha Busso qui a été transmis à la Préfecture.

### • **ACHAT DE PARCELLES**

Concernant la cession des terrains de M. Monier situés derrière la salle des fêtes, les élus décident l'achat des parcelles B 834 et B 1145 pour un montant de 5 760 €.

### • **POINT SUR LE DOSSIER D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN FOURNIL**

Le permis de construire a été accepté.

Suite à l'appel à candidatures, trente-deux entreprises ont postulé pour les travaux. Tous les lots sont pourvus.

### • **TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU GÎTE**

Les élus choisissent les entreprises pour l'électricité, la plomberie et la pose de la nouvelle cuisine.

### • **INFORMATION SUR LE PROJET ÉOLIEN**

La société E.R.G. développeur du projet éolien du « Moulin du Bois » est venue faire un point sur le dossier.

Les habitants du bourg de Saint-Cyr-les-Colons et de la commune de Préhy peuvent demander la plantation de haies sur leurs propriétés afin de réduire la visibilité vers le parc.

La société prendra en charge l'entretien des chemins communaux et versera une indemnité forfaitaire annuelle de 5 000 €.

La société a également fait le point sur la fiscalité du parc éolien. Plus de 100 000 € annuels devraient revenir à la commune.

Elle prévoit la construction du parc en 2023 et une mise en service en 2024.

### • **CARRIÈRE CLOUTIER**

La Préfecture a envoyé un avis de prolongation jusqu'au 18 février de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de roches massives calcaires.

### • **MATÉRIEL COMMUNAL**

Les élus décident l'achat d'une nouvelle tondeuse débroussaileuse.

## Séance du 22 février 2022

### • **CHOIX DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN FOURNIL**

Les entreprises des 11 lots du chantier ont été retenues pour un coût total de 175 759, 22 € HT

- **AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA CARRIERE « CLOUTIER »**  
Suite à l'enquête publique, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de roches massives calcaires présenté par la SAS Entreprise G. CLOUTIER.
- **CHOIX DES ENTREPRISES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE « CITY STADE »**  
Les élus retiennent la société Agorespace qui est à l'origine de la création des « City Stades » et qui fabrique elle-même son matériel, ainsi que la société Boujeat pour le terrassement.  
Le coût total est de 95 971,50 € HT.  
Des subventions seront demandées.
- **INFORMATIONS SUR LE MULTI-COMMERCE**  
Le commerce est fermé définitivement et les élus regrettent qu'aucune information ne soit parvenue en Mairie alors que la commune est propriétaire des murs et du fonds de commerce. Une lettre recommandée sera adressée au dirigeant pour la restitution immédiate des clés.  
Les élus décident de réfléchir sur l'installation d'un distributeur de pain et de contacter les boulangers des communes environnantes.
- **PERSONNEL**  
Suite à l'embauche de M. Claude SOARES en 2021, il n'est pas envisagé cette année de recruter un agent saisonnier, mais l'autre agent étant toujours en arrêt de maladie, il est décidé de procéder au recrutement au coup par coup en fonction des arrêts de travail et ce, dans la période du 1er avril au 30 novembre 2022.  
M. Simon SOARES sera recruté pour ce remplacement.
- **CONVENTION CONCERNANT LES FRAIS SCOLAIRES DE LA MATERNELLE DE CHABLIS**  
Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant de la participation a été fixé à 800 € par enfant scolarisé en école maternelle, conformément à la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chablis.  
Les membres du Conseil Municipal autorisent la signature de la convention.
- **LUNETTE DE CHANTIER**  
La commune est propriétaire d'une lunette de chantier. Celle-ci n'ayant plus d'utilité, elle sera mise en vente au prix de 150 €.
- **DÉFENSE INCENDIE**  
En matière de défense incendie, le point le plus urgent à traiter est celui du hameau de la Croix-Pilate où il n'existe aucun équipement.  
Pour la protection de ce hameau, le Service Départemental d'Incendie et de Secours nous recommande de mettre une poche d'eau d'une contenance de 120 m<sup>3</sup>. Le coût serait d'environ 25 000 €, subventionné à 40 %. L'emplacement reste à définir.  
Une réunion est prévue avec les habitants du hameau le 7 mars à 18h.

## Séance du 30 mars 2022

- **RÉFECTION DES CHEMINS**  
Les agriculteurs envisagent d'entretenir les chemins ruraux.  
Certains chemins présentent des problèmes de structure du fait de leur nature et de leur pente et doivent faire à l'avenir, l'objet de travaux importants.  
Il s'agit principalement d'une partie des voies suivantes :
  - chemin rural n° 15 dit de Saint-Cyr à Courgis
  - chemin d'exploitation vers le chemin rural n° 15
  - chemin de la Croix-Pilate en direction de la cabane de chasse.
  - chemin de la Croix-Pilate en direction des bois de Saint-Cyr
 Ces travaux sont susceptibles d'être pris en charge par l'opérateur éolien, la société ERG à concurrence de 80 000 €. Les élus actent, à la majorité, le principe de réfection de ces quatre voies.

## • PAIN

Les membres du Conseil Municipal décident :

- d'opter pour un distributeur automatique de pain et choisissent l'entreprise « mabaguette »
- d'opter pour une location de 6 mois, d'une machine double produit « baguette ordinaire et baguette tradition » pour un tarif de 350 € HT mensuel.
- de prendre comme fournisseur la boulangerie « Vos Désirs » de Chablis qui sera chargée d'approvisionner quotidiennement le distributeur devant être installé devant l'ancien commerce.

## • INCIVILITÉS

Suite à des dégradations, une réunion a eu lieu avec les familles des adolescents concernés.

Les parents sont d'accord pour sanctionner les adolescents par des travaux d'intérêt général à effectuer durant les vacances de Pâques.

Les élus décident d'appliquer pour chaque adolescent concerné, 3 jours de travail.

## • CONVENTION D'UTILISATION DU « CITY STADE » AVEC L'ÉCOLE

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, ayant été déposé, il y a lieu pour l'obtenir, de signer une convention d'utilisation du « City Stade » et de la piste d'athlétisme avec l'école primaire de notre commune.

Le Conseil d'école a déjà validé cette convention, qui lui donne un accès libre et gratuit.

Les membres du Conseil Municipal autorisent la signature de la convention.

## • ÉGLISE

Les travaux du changement du système électronique des cloches et de l'horloge, ainsi que le remplacement du cadran ont été effectués.

Les travaux de pose d'un drain sur le côté nord de l'église et la réfection du pignon de la façade ont commencé.

Depuis plusieurs semaines, la sonnerie de l'Angelus ne fonctionne plus. Vu la vétusté du système qui date de 1991, les élus décident le remplacement complet du moteur pour un coût de 1 269,50 € HT.

## • TARIF NUITÉE AU GÎTE COMMUNAL

Les tarifs sont inchangés depuis le 1er janvier 2012, à savoir, 14 € par nuitée et par personne et 12 € par personne à partir de 9 personnes.

Les membres du Conseil Municipal fixent le tarif de la nuitée du Gîte d'Etape Communal à 15 € par personne et à 13 € par personne à partir de 9 personnes, à compter du 1er janvier 2023.

Le tarif de location des draps reste inchangé, soit 3 €.

## • DÉFENSE INCENDIE

Suite à la réunion avec les habitants du hameau de la Croix-Pilate, nous avons appris l'existence d'une citerne sous le lavoir, qui peut être alimentée par le réseau d'eau potable. D'autre part des habitants se proposent de mettre à disposition une autre citerne.

Le syndicat d'alimentation en eau potable de Vermenton sera contacté pour un test de remplissage de la citerne sous le lavoir.

Le cubage devra également être effectué

## • ÉLAGAGE

L'entreprise PETIT de Dyé sera contactée pour effectuer un devis pour passer le lamier sur la route de Vaugermain et sur le chemin dit « des Morilles »

## • LAVOIR DU HAMEAU DE LA CROIX-PILATE

Des devis ont été demandés pour réparer les fissures dans le mur du lavoir.

# Séance du 11 avril 2022

## • ASSURANCE « DOMMAGES OUVRAGES »

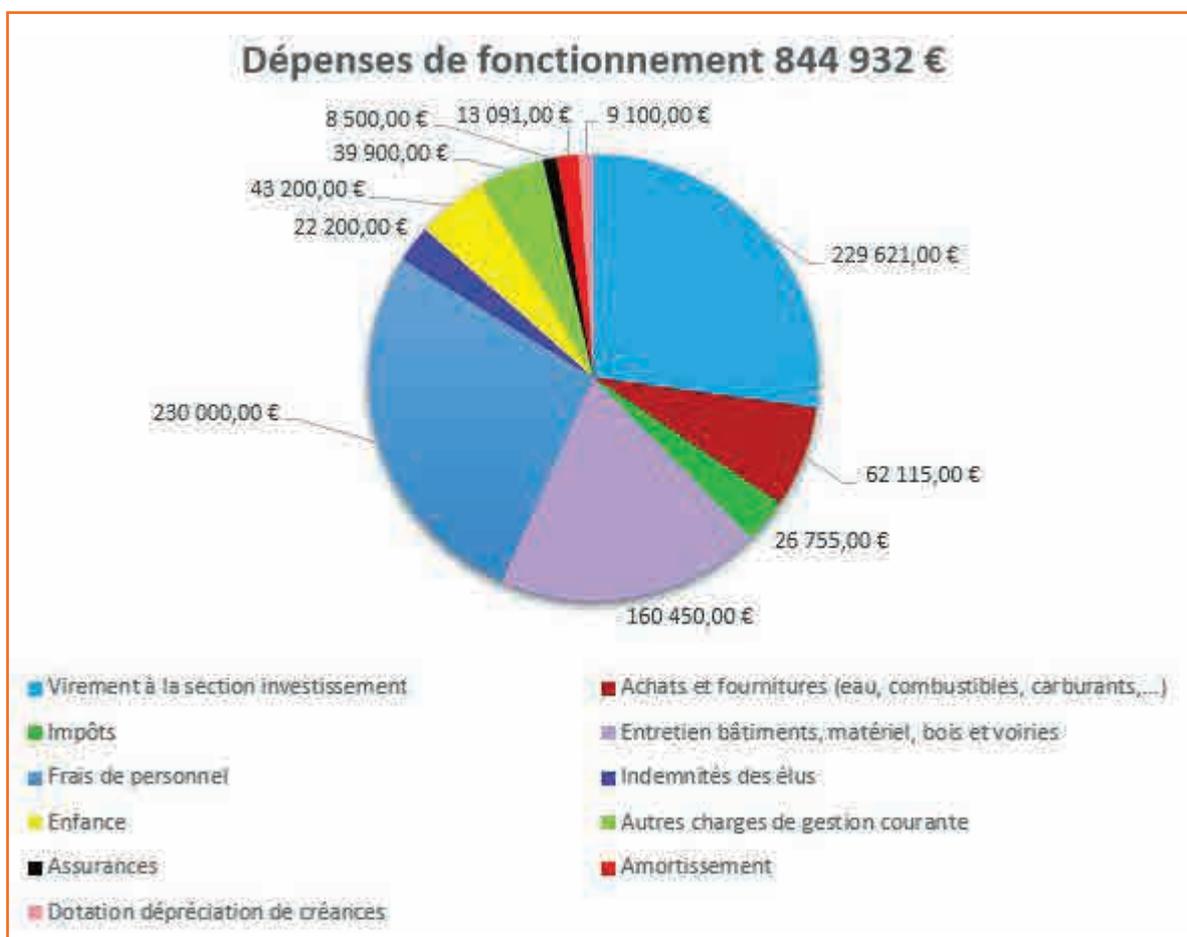
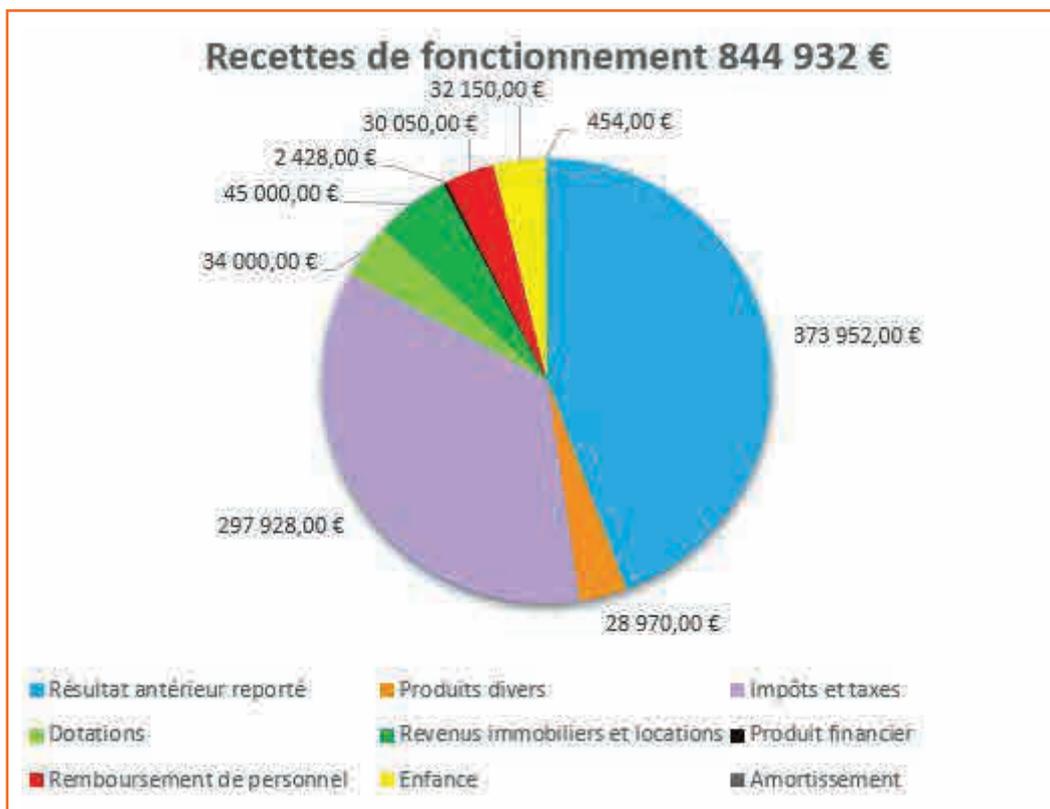
Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ancien fournil, et pour faire suite à la demande de Domanys, une assurance « dommages ouvrages » doit être contractée.

Les élus décident d'opter pour l'assureur SMABTP pour un montant de 3 679,23 € TTC.

## • BUDGET

Les élus approuvent à l'unanimité les comptes de gestion, les comptes administratifs de l'année 2021, ainsi que les budgets prévisionnels pour l'année 2022.

Les graphiques ci-dessous représentent les budgets prévisionnels de fonctionnements de la commune pour l'année 2022.



Les taux d'imposition communaux restent inchangés depuis 2005.

Ils sont maintenus comme suit :

Taxe foncière bâtie : 37,41 %

Taxe foncière non bâtie : 31,07 %

Rappelons qu'en matière d'impôts locaux, si le taux d'imposition est fixé par le Conseil Municipal, la base dépend des services fiscaux et évolue chaque année.

## • CONVENTION CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION DU DISTRIBUTEUR DE PAIN

Il est nécessaire d'officialiser la transaction avec le boulanger qui fournira le pain, par le biais d'une convention.

Conditions financières :

- matériel loué pour 6 mois, à compter du 15 mai.
- le loyer est pris en charge par la commune.
- la participation du fournisseur est égale à 15 % du chiffre d'affaires mensuel

Obligations et entretien :

- le fournisseur s'engage à approvisionner le distributeur chaque jour, sauf le lundi.
- il doit informer la Mairie de ses congés annuels.
- Il s'engage à réapprovisionner le distributeur.
- il supporte l'entretien et le nettoyage

La boulangerie « Vos Désirs » a déjà accepté les termes de la convention.

Les membres du Conseil Municipal, autorisent Mme le Maire à la signer.

## • MATÉRIEL COMMUNAL

Les élus acceptent l'achat d'une seconde débrousailluse.

## • ANCIEN COMMERCE

Les clés ont été récupérées le 30 mars.

Le local est dans un état déplorable.

Après nettoyage, il servira de base pour les ouvriers et les réunions de chantier lors des travaux d'aménagement de la future salle communale.

## • CARRIÈRES CLOUTIER

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet, avec réserves et recommandations.

# Séance du 10 mai 2022

## • ATTRIBUTION DU LOGEMENT DE FONCTION

Le logement est attribué à Mme Sabrina ANDRE à compter du 16 mai, pour un loyer mensuel de 350 € + 52 € de charges.

## • DÉFENSE INCENDIE DU HAMEAU DE LA CROIX-PILATE

Il avait été envisagé dans un premier temps d'utiliser la citerne située sous le lavoir et en complément une citerne mise à disposition par un particulier.

Après contact avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, il s'avère que ce dernier ne peut valider cette solution, car la citerne des particuliers est d'un volume insuffisant (inférieur à 30 m<sup>3</sup>).

Celle du lavoir seule est insuffisante car sa capacité est inférieure à 60 m<sup>3</sup> (45 m<sup>3</sup>).

Il faudra donc envisager l'installation d'une poche d'eau de 60 m<sup>3</sup>.

Un rendez-vous sur place a été organisé avec le pompier référant pour déterminer l'emplacement le plus judicieux.

Les membres du Conseil Municipal décident :

- d'acquiescer, pour la pose d'une poche d'eau, les parcelles E 233 et E 234 appartenant à M LECULLIER Bruno au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.
- d'autoriser Mme le Maire à signer les actes de vente.
- de contacter les membres de la succession NONQUE pour l'achat de la parcelle E 235

- **ADOPTION DU « PACTE TERRITOIRES » 2022-2027 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE**

Il s'agit d'un plan de soutien de 36 000 000 € du Département de l'Yonne, envers les Communes et les Communautés de Communes.

Ce plan permettra aux communes de l'Yonne de bénéficier de subventions pour les projets allant de 5 000 € à 200 000 €, avec un taux de 40 %.

Les élus approuvent le contrat et autorisent sa signature.

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET « CITY STADE »**

Suite à la signature du « Pacte Territoires » 2022-2027, les élus demandent que notre dossier soit réorienté vers le nouveau dispositif « Villages de l'Yonne + »

- **FIXATION DES TARIFS DE VENTE DU MOBILIER DE L'ANCIEN FOURNIL**

Ancienne vitrine comptoir : 150 €

Grande plonge en inox : 350 € avec robinetterie ou 250 € sans.

Petite plonge en inox : 200 € avec robinetterie ou 150 € sans.

- **TRAVAUX SUR LE LAVOIR DE LA CROIX-PILATE**

Les élus acceptent le devis de la société Jean-Louis DEFRANCE pour un montant de 3 780 € HT.

- **FESTIVITÉS DU JUILLET**

La commune prendra à sa charge la prestation musicale pour un montant de 500 €.

- **PARCELLE B 834, DERRIÈRE LA SALLE DES FÊTES**

Les élus décident d'installer à l'automne une clôture grillagée de 2 m de hauteur sur le terrain communal, en limite de propriété.

## *Séance du 13 juin 2022*

- **ADOPTION DES RÈGLES DE PUBLICITÉ DES ACTES DES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS.**

Les élus décident que la publicité des actes de la commune se fera par publication papier et dans ce cas, les actes seront tenus à la disposition du public en Mairie de manière permanente et gratuite.

- **PROPOSITION D'ACTION EN FAVEUR DE LA MISE EN SÉCURITÉ DU SITE ET DE LA PRÉSERVATION DES CHAUVES-SOURIS**

Dans le cadre du projet éolien de Sacy-Vermenton, ENEDIS a l'obligation de mettre en place un projet de protection de la flore et de la faune à proximité du parc éolien. Le choix se porte sur le site des carrières de « Pinelle » situées sur notre commune.

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (C.E.N.B.) et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (S.H.N.A.), soulignent l'importance du site au niveau régional, puisqu'il est l'un des plus fréquentés par les chauves-souris.

Le but de l'opération est d'installer une protection pour éviter le dérangement des espèces protégées en particulier en période hivernale.

Les élus décident à l'unanimité de signer un bail emphytéotique avec le C.E.N.B. pour une durée de 50 ans et un loyer annuel de 50€.

Aucun coût ne sera à la charge de la commune.

Des opérations de sensibilisation seront effectuées auprès de la population et en particulier auprès des écoles.

- **OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DU MOULIN DU BOIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS**

La commune a le projet de réaliser des travaux importants sur la structure de certains de ses chemins ruraux du fait de leur nature et de leur pente.

Il s'agit des chemins suivants :

chemin n° 15 dit de Saint-Cyr à Courgis

chemin d'exploitation vers le chemin rural n° 15

chemin du hameau de la Croix-Pilate en direction de la cabane de chasse

chemin du hameau de la Croix-Pilate en direction des bois de Saint-Cyr

Les élus acceptent le projet de convention d'offre de concours de la société Parc éolien du Moulin du Bois ; ces travaux seront pris en charge à hauteur de 80 000 € par la société E.R.G.

## • **CONVENTION D'USAGE DES CHEMINS AVEC LA SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DU MOULIN DU BOIS**

La construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement du parc éolien nécessitent l'usage, le renforcement et l'enfouissement des réseaux sous certains chemins ruraux.

La société Parc Eolien du Moulin du Bois versera à la commune une indemnité de 5 000 € par an et prendra à sa charge l'entretien des chemins durant toute la période d'utilisation.

La convention d'usage prendra effet à compter de la signature et jusqu'au démantèlement du parc éolien.

## • **CHARTRE D'ENGAGEMENT DE BONNES PRATIQUES DE LA SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DU MOULIN DU BOIS**

Ce document comprend deux types d'engagements, ceux liés aux obligations réglementaires de l'exploitant et ceux volontaires, issus des discussions avec les élus.

Ils sont regroupés en trois thématiques :

- dialogue local suivi de chantier et d'exploitation (création d'un Comité de Pilotage composé d'élus, d'exploitants des terrains et de représentant du parc éolien, communication pendant le chantier et contact durant l'exploitation);
- retombées locales (privilégier des entreprises locales, retombées financières en faveur de la commune, offre de fourniture d'énergie verte);
- maîtrise et suivi des impacts (acoustique, biodiversité, paysage, réception TV, dégâts agricoles et démantèlement).

Les élus adoptent à la majorité la charte d'engagement de bonnes pratiques de la société Parc Éolien du Moulin du Bois.

## • **ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DU MOULIN DU BOIS POUR DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Dans le cadre des mesures d'accompagnement, la société Parc Eolien du Moulin du Bois s'engage à contribuer au développement durable de la commune par la participation à des projets communaux à finalités environnementale, paysagère ou patrimoniale ; et ce à hauteur de 360 000 €.

Les élus acceptent à la majorité cet engagement.

## • **OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (O.N.F.)**

L'O.N.F. propose le plan de coupe pour l'exercice 2023. Il s'agit du martelage de la parcelle n° 8 pour une éclaircie de petit bois et du martelage de la parcelle n° 106 pour l'ouverture de cloisonnements d'exploitation.

La délivrance de ces 2 parcelles se fera sous la responsabilité de 3 garants, MM Frédéric BLESSON, Daniel COSTA et Philippe DISSON.

Les règlements d'affouage sont approuvés.

## • **ABATTAGE DE 2 ARBRES RUE DE LA FONTAINE**

Deux arbres seront abattus, au vu de leur état sanitaire et du danger par rapport aux bâtiments proches.

## • **AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'IRANCY**

Après avoir pris contact avec M. PODOR, maire de la commune d'Irancy, les élus émettent un avis favorable sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Irancy.

## • **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Même s'il s'agit d'une compétence communautaire, il est rappelé qu'à compter de la rentrée de septembre 2022, les tarifs de l'accueil sont modifiés. Suite à une demande nationale de la Caisse d'Allocations Familiales, la facturation au ¼ d'heure est supprimée ; elle se fera désormais au forfait qui sera calculé en fonction du quotient familial et du temps d'ouverture.

## TRAVAUX ACHEVÉS

### L'église

Diverses interventions ont été menées sur l'édifice. En premier lieu, l'ancien mécanisme électronique qui commandait les cloches a été changé ; installés en 1991, date à laquelle M. Louis Petit fit un don pour l'électrification des sonneries, l'ancien boîtier de commande et les moteurs donnaient des signes de fatigue ; les pannes étaient de plus en plus fréquentes. C'est en préparant cette opération qu'on s'est aperçu que le grand cadran en zinc de l'horloge qui orne le côté sud du clocher depuis les années 30 s'affaissait de façon inquiétante et risquait d'endommager tout le mécanisme ; il a donc été décidé d'en installer un nouveau quasi identique.



Les deux opérations, cloches et horloge, ont été menées de pair par l'entreprise Heur Tech, pour un montant de 8 905,80 € TTC.

Par ailleurs, dans le cadre de la restauration par tranches du monument, il avait été décidé d'installer un drain côté nord, pour stopper l'humidité qui affectait l'intérieur du bâtiment, et, en façade, de remplacer les pierres du pignon qui s'étaient désagrégées sous l'effet des infiltrations d'eau et du gel ; prévues pour 2021, puis retardées, ces opérations ont été enfin menées d'avril à juin. Sur proposition de l'architecte du Patrimoine en charge de l'église, la croix de pierre qui se dressait jadis au sommet du pignon et qui



avait disparu depuis bien longtemps, a été restituée ; elle a été installée sans surcoût.

L'opération, d'un coût total de 48 000 € TTC, a été subventionnée par la DRAC (Ministère de la Culture) pour 30 %, ainsi que par la Région pour 18 %.

### Le gîte communal

Notre gîte, très fréquenté, entre autres par les marcheurs et les pèlerins de St-Jacques, nécessitait que l'on modernise son équipement et que l'on mette son décor, qui datait des années 80, au goût du jour. Dans un premier temps, c'est la pièce principale, cuisine, salle à manger et lieu de vie, qui a fait l'objet de notre intervention.

La cuisine, refaite et équipée à neuf, a été déplacée de façon à rendre l'espace plus pratique et fonctionnel ; bancs et tabourets ont été poncés et repeints en gris clair, tandis que les tables ont vu leur plateau de carreaux de faïence recouverts d'une résine ensuite peinte en gris- foncé, ce qui donne à l'ensemble une touche de modernité appréciée de tous les usagers du gîte ; le gîte a enfin été doté d'un poste de télévision.



La prochaine étape de cette rénovation concernera les deux dortoirs et en particulier les lits, qu'il est prévu de poncer et de repeindre.

## TRAVAUX EN COURS

### L'ancien fournil

Annoncé depuis des mois, le chantier du réaménagement de l'ancien fournil de la boulangerie, place de l'église, a enfin commencé au début du mois de mai. Rappelons que le projet consiste en la création d'une salle communale destinée à la cantine scolaire, aux diverses réunions et aux associations.

Dans un premier temps, ce sont les entreprises chargées des lots « démolition » et « menuiseries extérieures » qui sont intervenues ; il en résulte la modification de la façade, avec la création d'une grande baie vitrée destinée à mieux éclairer le local et à élargir la vue de ses occupants sur la place arborée. Les aménagements intérieurs sont programmés pour les mois à venir ; la fin des travaux est espérée en toute fin d'année, et la mise en service de la cantine scolaire pour la rentrée de janvier 2023.



Le montant total des travaux s'élève à 236 275 € TTC, subventionné à 40 % par l'État. La Communauté de Communes y a contribué à hauteur de 13 % par son « fonds de concours ».

## TRAVAUX À VENIR

### Le « City stade »

Suite à une dernière réunion avec les adolescents qui collaborent au projet, c'est le choix d'un « city stade » qui a été acté, de préférence à un équipement de « fitness » en plein air, à un parcours vélo-cross ou encore à un skatepark. Après examen des offres, le Conseil Municipal se tourne vers l'entreprise qui a créé le concept du « city-stade » ; cet équipement permet de pratiquer sur un même terrain divers sports : football, volley-ball, tennis, hand-ball, basket ; de plus, une option complémentaire a été prise : celle d'une piste d'athlétisme périphérique au city-stade.

Le terrain choisi est situé en bordure du chemin de la vallée du Four, juste après le parcours de santé ; l'emplacement est idéal, assez loin des habitations, pour ne pas générer des problèmes de bruit, mais assez près du bourg pour des raisons de surveillance et de sécurité. Tout cet équipement, principalement destiné aux jeunes de la commune, sera mis gratuitement à disposition de notre école primaire.

Le coût total s'élève à 115 165,80 € TTC, montant sur lequel nous espérons 80 % de subvention.

### La défense incendie

Dans le cadre des travaux de mise en conformité réglementaire de nos équipements incendie, il est apparu que le hameau de la Croix-Pilate, qui ne dispose plus actuellement de dispositif, constituait de ce fait un objectif prioritaire. Le dossier est aujourd'hui bien avancé ; faute de pouvoir, pour des raisons techniques, exploiter les citernes existantes, non validées par les Pompiers, reste la solution de la « poche d'eau ». Le choix de l'emplacement a été fait, au plus près des habitations, au centre du hameau, face au « point propreté » ; l'acquisition des parcelles est en cours, ainsi que la demande de subvention auprès des services de l'État (Préfecture).

### Le lavoir de la Croix-Pilate

Bâti à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ancien lavoir présentait depuis quelques temps d'inquiétants signes de faiblesse, à savoir des fissures dans les maçonneries, en particulier sur son mur oriental. Il semblerait que le pignon nord « bascule » du côté de la route départementale. Il convient donc de stopper ce phénomène.



Deux entreprises ont été contactées pour deviser les travaux. Toutes deux proposent d'installer des tirants métalliques reliant les deux pignons.

Le devis retenu s'élève à 4 536 € TTC.

### Les trottoirs

Il est prévu de poursuivre la réfection des trottoirs du bourg, dans les rues qui en ont le plus besoin, à savoir, dans les mois à venir, celles de la Fontaine et de la Porte-de-Cravant.

La Commune assure le financement de l'ensemble de ces travaux sur ses fonds propres.

## LE DISTRIBUTEUR DE PAIN

Afin de palier la fermeture de l'ancien commerce et assurer à la population le service quotidien du pain, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un distributeur de pain sur la place de l'église ; alimentée tous les matins, sauf le lundi, par la boulangerie « Vos désirs » de Chablis, la machine permet d'obtenir du pain frais de deux sortes, baguettes « classiques » ou « tradition » ; le paiement peut se faire en monnaie ou par carte bancaire.

Ce dispositif est, dans un premier temps, en location pour une durée de six mois, car les élus n'excluent pas une reprise éventuelle du commerce.



## LES ESPACES VERTS

Comme chaque année, il a été procédé au fleurissement du bourg et des hameaux ; de grands pots ont été installés à l'entrée du pays, porte de Cravant.



## LA FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Après interruption pour cause de Covid, la Commune et les associations locales ont pu de nouveau organiser la fête populaire qui s'est déroulée tout l'après-midi sur la place de l'église. Jeunes et adultes, les nombreux participants ont pu profiter des jeux individuels (tirs à la carabine, palets, chamboule-tout...) ou collectifs (courses des garçons de café ou en sacs, tir de la corde...) dans une ambiance festive, animée avec brio par Pascal Baillargeault, et musicale, grâce à une accordéoniste et un guitariste ; en soirée, des tables furent installées sur la rue pour un repas tiré du sac. L'association AVENIRS assura la buvette dont le bénéfice sera affecté aux animations destinées aux enfants l'an prochain. Précédé de la retraite aux flambeaux, le beau feu d'artifice tiré par Philippe Disson à la nuit tombée illumina le ciel de St-Cyr. Le verre de l'amitié a conclu cette soirée.







## ASSOCIATION « TÊTES EN L'AIR »

L'association, nouvellement créée, aura le plaisir et ce, dès le mois de septembre prochain, de faire découvrir aux enfants l'art de la scène : chants, spectacles musicaux, son, lumière, création de saynètes ...

Nous accueillerons les enfants tous les samedis matin pour un atelier musical.

**Objectifs :** la découverte, la sensibilisation et l'organisation de toutes les formes artistiques autour d'un spectacle vivant.

**Une réunion de présentation aura lieu au début septembre.**

**Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au : 06 08 75 35 72**

Le bureau de l'association : Valérie Antoine, Tatiana Duplessis, Marion Merschiltz, Isabelle Van Brussel Belot, Ségolène Van Brussel Belot.

## ASSOCIATION A.V.E.N.I.R.S.

### Théâtre

La troupe de théâtre « Les Saltimbanques » de Monéteau a donné une représentation à la salle des fêtes, dimanche 20 mars. Après-midi divertissante et comédiens motivés.

### Assemblée générale

Les membres du bureau de l'association ont été renouvelés lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 29 avril. De nouveaux membres se sont inscrits et viennent renforcer l'équipe en place.

## Vide-greniers

Après une interruption de 2 ans, Avenirs a enfin pu organiser cette manifestation, le dimanche 19 juin, sous un soleil radieux et très chaud.

Cette année 43 exposants, dont 23 de la commune, sont arrivés à l'aube pour participer au 29<sup>e</sup> vide-greniers. Chaque exposant pouvait stationner son véhicule à côté du stand.

Les manèges ont accueilli petits et grands tout le week-end jusqu'au lundi soir. Les stands de la buvette et de la restauration ont été très sollicités.

L'association AVENIRS remercie tous les bénévoles pour leur aide précieuse durant cette journée.



## LE MOT DE L'ÉCOLE

Les ateliers de découverte et les rencontres qui se sont déroulés aux mois de mai et juin ont été nombreux et ont permis de sensibiliser les élèves dans plusieurs domaines, tant sportifs que culturels.

**Au mois de mai**, des musiciens professionnels sont venus présenter aux deux classes quelques instruments à vent : clarinette, hautbois et flûte traversière... Cela fera peut-être naître quelques vocations musicales..., à moins que ce ne soit dans le domaine scientifique, avec l'intervention du « colporteur de sciences » qui a expliqué aux enfants le principe et le fonctionnement de l'électricité.



**En juin**, place à l'activité physique avec un tournoi multisports et biathlon organisé à Tonnerre dans le cadre de l'Union Sportive de l'École Publique (U.S.E.P.) ; quant au patrimoine, il a été étudié lors de la découverte par les deux classes du plan du bourg de St-Cyr et l'explication historique du nom de certaines rues, à l'occasion d'un parcours d'observation mené sous la conduite de Patrice Wahlen.

Toujours en juin, l'école s'est rendue au théâtre d'Auxerre assister à un spectacle de la classe « cirque » du collège de Vermenton ; la semaine suivante, nos élèves ont pu rencontrer les jeunes artistes dans leur collège et s'initier à quelques pratiques « circassiennes ».





Enfin, une sortie au Parc de l'Auxois a été organisée; animaux, jeux et manèges ont ravi les enfants.

## LE MOT DU PÉRISCOLAIRE

*"Bonjour à tous,*

*Voici quelques nouvelles du périscolaire :*

*Nous avons organisé cette année diverses activités avec les enfants : réalisation de paniers en raphia et de porte-clefs en corde, plantation d'une fleur et décoration du pot, ateliers manuels sur le recyclage ...*

*Pour terminer l'année, nous avons fait couver des œufs de poule et eu la joie de voir naître 11 petits poussins ; les enfants,*



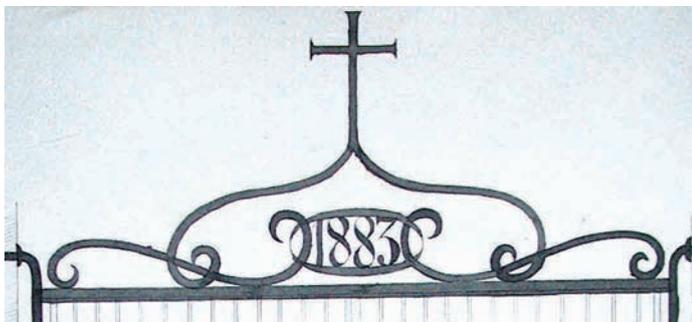
*qui se sont beaucoup investis dans cette activité, étaient ravis de voir leurs efforts récompensés. Nous tenons d'ailleurs à remercier Muguette pour sa contribution à cette aventure. Voilà une année bien remplie qui se termine. Nous avons hâte de retrouver tous les enfants au mois de septembre pour de nouveaux projets.*

*Bonnes vacances à tous !  
Valérie, Ségolène et Annie*

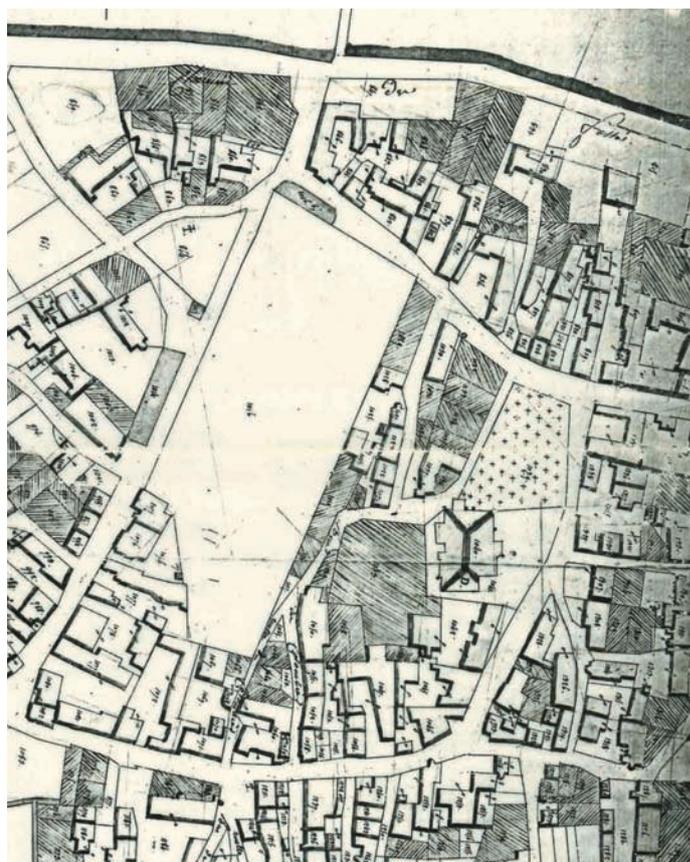
## Si St-Cyr m'était conté

### « Histoire d'une place »

Le couronnement en fer forgé du portail du cimetière communal implanté route de Chitry porte en son sommet la date de 1883.



Pour l'expliquer, il faut revenir au centre du bourg. Regardons le plan du village dessiné en 1820, le plus ancien que nous possédions. Ce qui est aujourd'hui la place de l'église était alors occupée par le cimetière communal. Cette situation, qui était jadis celle de tous les villages, date du Moyen Âge. Les Romains de l'Antiquité inhumèrent leurs morts hors des habitations, considérant que les cadavres profanaient l'espace des vivants. Ensuite, le christianisme rapprocha les défunts de l'église du village



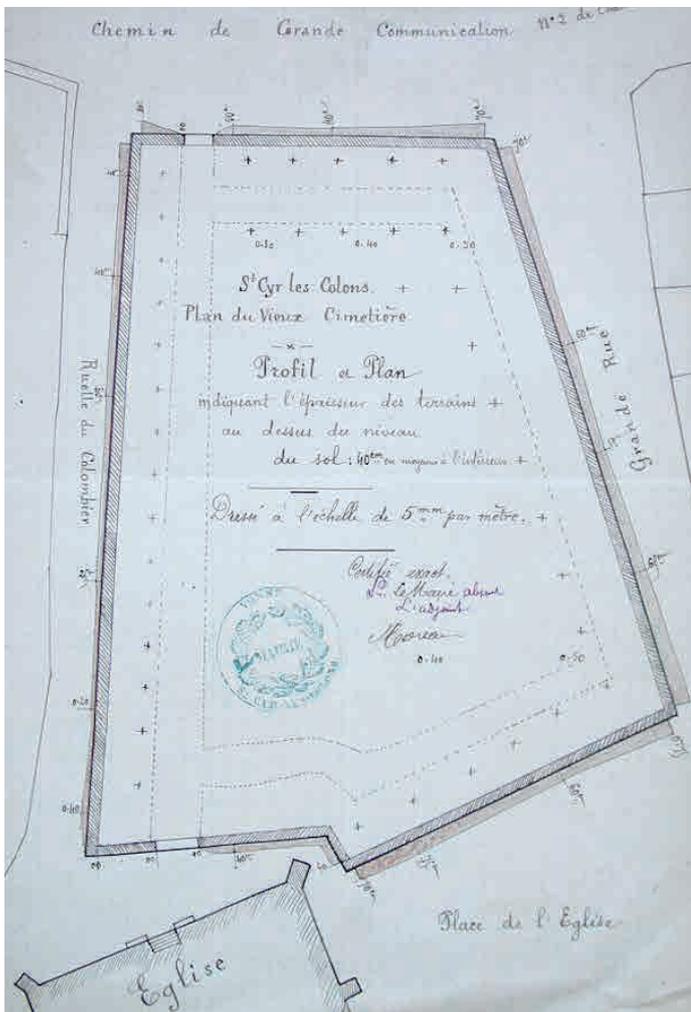
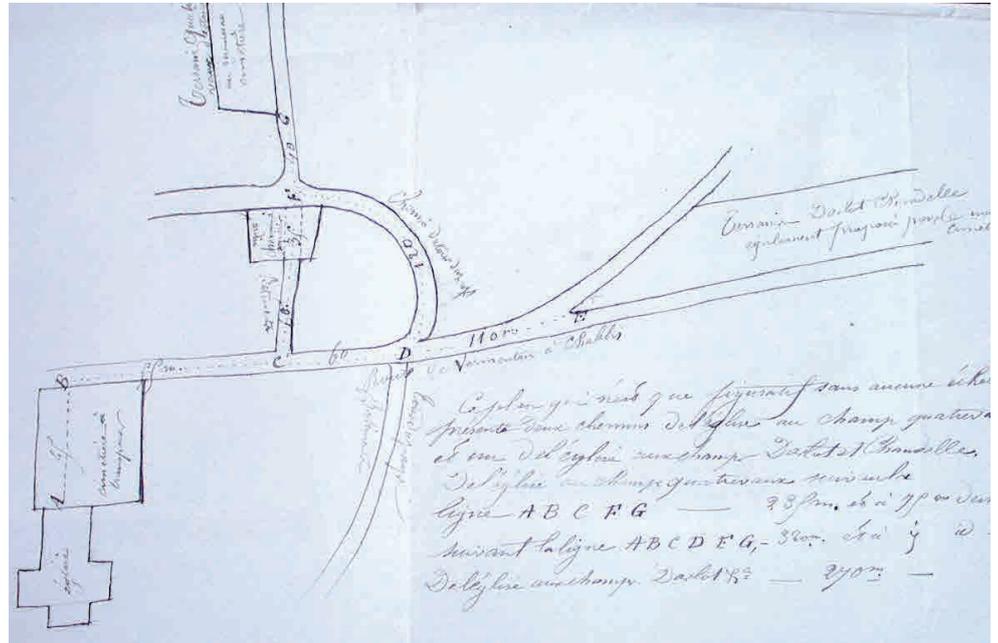
Plan du village en 1820

ou, en ville, du quartier, par souci de proximité avec Dieu dans la mort ; le cimetière, espace sacré, devient alors indissociable de l'église. Cependant, l'encombrement de l'espace des villes et les premiers soucis hygiénistes expliquent l'ordonnance royale de 1776 qui interdit toute nouvelle inhumation dans les cimetières urbains. Mais cette disposition réglementaire, renouvelée en 1804, ne concerne pas les villages, au moins jusqu'en 1843, date à laquelle l'État, par la voix des préfets, incite (mais n'oblige pas) les communes à transférer leur cimetière « extra muros », c'est-à-dire hors de la zone habitée. Car, depuis la Révolution, les cimetières, qui relevaient jusqu'alors du seul droit de l'Église, sont désormais sous l'autorité civile du Conseil Municipal.

Observons de près celui de Saint-Cyr-les-Colons au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Situé devant l'église, il forme une sorte de trapèze délimité par la ruelle du Colombier, au sud, le « chemin de grande communication » qui va de Chablis à Vermenton (actuelle RD 2), à l'ouest, la Grand-rue (actuelle rue de l'église) au nord et enfin l'église à l'est. C'est le périmètre exact de notre place aujourd'hui.

Tout au long de la seconde moitié de ce siècle, de très nombreuses communes ferment leur cimetière historique et ouvrent un nouvel espace à l'extérieur du bourg. C'est le cas de St-Cyr, dont l'ancien cimetière est fermé après la dernière inhumation qui y est pratiquée en 1884 et le nouveau ouvert en 1883. Notons que, dès 1870, le Conseil Municipal s'était penché sur deux projets concernant le transfert : en dessous de la croix de Coulon, sur la route de Préhy, ou sur la route de Chitry ; c'est ce dernier choix qui a été validé en 1883.

Les projets de 1870



Plan du cimetière en 1863

La lettre envoyée par le Conseil Municipal au Préfet en 1894 témoigne du souci de voir la place de l'église déblayée des terrains laissés en friche depuis une dizaine d'années et de la transformer en véritable place publique. Une carte postale ancienne datée du tout début du XX<sup>e</sup> siècle montre la place nouvellement plantée d'arbres ; ce sont ceux que l'on admire aujourd'hui et qui forment l'ornement de cet espace.

Mais l'histoire de la place ne s'arrête pas là ; terrain informel, espace de stationnement plus ou moins anarchique, elle ne joue plus vraiment son rôle d'espace public jusqu'en 2006, date à laquelle elle a fait l'objet d'un réaménagement global dans la cadre de l'opération « Cœur de Village », et bénéficié d'un legs de la famille Picoche.

Enfin fermée aux voitures, désormais stationnées sur des emplacements délimités en périphérie, recréusée, drainée et revêtue d'un fin cailloutis, bordée au sud par un muret qui la sépare de la voie en contrebas, elle a été rendue aux habitants qui s'y rencontrent, y jouent, aux boules par exemple, et accueille les manifestations publiques telles que la fête patronale au mois de juin, la Saint-Éloi en décembre, ou encore le 14 juillet.

## Petits flans de légumes d'été

### INGRÉDIENTS

- 1 carotte
- 1 courgette
- 1 poignée de petits pois écosés
- 1 morceau de poivron rouge
- de la ciboulette
- 4 gros œufs
- 17 cl de lait de coco
- 1 pincée de gingembre en poudre
- ¼ de cuillère à café de cardamone en poudre
- du sel
- du poivre



Couper les légumes en petits cubes, les faire cuire à la vapeur environ 6 mn.

Préchauffer le four, à thermostat 6 ½

Dans un saladier, casser les œufs, ajouter le lait de coco (on peut y adjoindre une cuillère à soupe de crème fraîche), le sel, le poivre, le gingembre et la cardamone.

Bien mélanger, ajouter la ciboulette et les légumes cuits « al dente »

Verser dans de petites terrines individuelles beurrées

Mettre les flans dans le four chaud durant 30 mn

Dès que les flans gonflent, les surveiller ! Ils seront bientôt prêts.

On peut accompagner ce plat d'une belle salade...

## Mocktail aux fruits rouges

### INGRÉDIENTS

- 40 cl de jus de cranberries
- 1 bâton de vanille
- 2 grappes de groseilles
- 200 g de petits fruits rouges : fraises, framboises, mûres
- 2 petits bouquets terminaux de menthe fraîche
- glace pilée

Verser le jus de cranberries dans une casserole.

Fendez la gousse de vanille et ajoutez la dans la casserole.

Portez à ébullition, puis laissez refroidir.

Ôtez la gousse de vanille, filtrez le jus.

Déposez la glace pilée sur un tiers de la hauteur du verre.

Coupez les fraises les plus grosses en 2 ou 4. Déposez en alternant les différents fruits harmonieusement.

Verser ensuite le jus de cranberries sur les fruits.

Décorez avec la menthe fraîche et les herbes du jardin : ici j'ai utilisé de la sauge.

A consommer bien frais, sans modération !



# Trucs et astuces

## DIFFÉRENTES FAÇONS D'UTILISER LE CAFÉ

### Doper un semis de carottes :

Mélanger du café moulu aux graines de carottes avant de les semer. Le café tiendra les vers à distance et enrichira la terre en se décomposant

### Laver la vaisselle :

Comme le marc de café est abrasif, il permet d'aider à déloger les restants de nourriture collée sur la vaisselle. Saupoudrer sur un vieux torchon et frotter ce que vous voulez nettoyer.

### Raviver des textiles noirs :

Ajouter 2 petites tasses de café lyophilisé à l'eau de rinçage lors du lavage, pour rendre leur éclat aux tee-shirts, pièces de lingerie et autres vêtements en coton noirs qui commencent à virer au gris.

### Exalter le chocolat :

Verser un peu de café liquide dans les préparations chocolatées pour corser légèrement leur saveur.

### Réparer les égratignures sur les meubles de bois foncé :

Recouvrir le bout d'un coton tige de marc de café et frotter le sur les égratignures. Elles disparaîtront instantanément. En général, plus le meuble est foncé, plus l'usage du marc de café fonctionne bien.



### Requiner des géraniums :

Arroser les géraniums avec du café noir froid et non sucré, pour leur redonner de la vigueur.

### Nettoyer des tuyauteries :

Mettre un peu de marc de café, y ajouter quelques gouttes de produit vaisselle et de l'eau bouillante. Vos canalisations seront propres et dégagées.

## Horaires d'ouverture

### SECRÉTARIAT DE MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h - Téléphone : 03 86 41 40 83 - Mail : [mairie-st-cyr-89@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-cyr-89@wanadoo.fr)



# Petite page pour jouer

## Chasse aux trésors

Un élément d'architecture, une pierre remarquable, une cloche...  
Notre bourg et nos hameaux conservent de nombreux témoignages de la vie d'autrefois.  
Saviez-vous les découvrir, les localiser ?

### Réponses au prochain numéro !

